

Résidences Idip

Document de cadrage à destination des enseignant·e·s et enseignant·e·s-chercheur·e·s

Vous êtes enseignant·e ou enseignant·e -chercheur·e de l'Université de Strasbourg ? Vous avez une expertise pratique en enseignement/apprentissage que vous souhaiteriez approfondir et développer pour en faire profiter l'université ? L'Idip peut vous accueillir en résidence pour une partie de votre service d'enseignement (96h au maximum) dans le cadre d'un projet précis de développement de la pédagogie universitaire et de l'accompagnement à la réussite étudiante.

Double visée de la Résidence

- Pour vous : continuer à développer votre expertise en enseignement/apprentissage
- Pour l'université : développer les expertises au service du développement pédagogique de l'Université de Strasbourg

Dans le cadre d'une Résidence, vous serez amené·e à

- Développer une expertise en pédagogie universitaire
- Expérimenter de nouvelles pratiques dans le cadre d'un enseignement et évaluer leurs retombées sur l'expérience d'apprentissage étudiante
- Partager votre expertise, vos connaissances et compétences en la matière au sein de l'Université de Strasbourg et au-delà

Caractéristiques du projet à mener dans le cadre d'une Résidence

- Le projet doit vous permettre de vous développer professionnellement
- Le projet doit soutenir et s'inscrire dans le processus de transformation pédagogique de l'Université de Strasbourg
- Le projet doit s'inscrire dans les missions et la philosophie de l'Idip
- Le projet doit être validé par la directrice de l'Idip
- Le projet doit porter sur des processus d'enseignement/apprentissage dans le supérieur (et non sur un contenu disciplinaire spécifique)

Lieu de la Résidence

- Vous pourrez occuper les espaces partagés de l'Idip (bureau, salle, etc.) durant toute la durée de la résidence sans toutefois disposer d'un bureau dédié

Durée de la Résidence

- La résidence peut être d'une durée de six mois ou d'un an (renouvelable une fois sous conditions)

Financement

- Pour être en résidence à l'Idip, vous devez obtenir un financement pour mener à bien votre projet (heures de décharge ou référentiel, fonctionnement, etc.). Vous pouvez, pour cela, solliciter les différents leviers existants à partir du portail Formation (Include, SensSus, Idex, etc.) : <https://idip.unistra.fr/portail-formation/>

Accompagnement durant la Résidence

- Vous serez accompagné·e par un·e ingénieur·e ou un·e conseiller·e de l'Idip tout au long de votre résidence

Faire une demande de résidence

- Envoyer, à idip-pes@unistra.fr, une lettre d'intention précisant :
 - la mission
 - les objectifs visés
 - les productions envisagées pour partager son expertise (ex. ressources pédagogiques, ateliers de formation, accompagnements, évènements, articles, etc.)
 - la durée et le volume horaire dédié
 - la source de financement
 - le calendrier de travail prévisionnel couvrant la durée de résidence souhaitée
- Les demandes de résidence peuvent être envoyées à n'importe quel moment de l'année

Contact

Contact pour toute question concernant la demande de résidence : sophie.kennel@unistra.fr

Contact pour vous accompagner dans l'élaboration d'une demande de résidence : idip-pes@unistra.fr